

ENTRE SENNE ET SOIGNES

38

1898-1899

13^e année



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château
Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles
Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine.

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS

« La Brasserie »
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. 067/64.68.32



Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE,
Joseph DOUMONT, Georges GILMANT, Pierre HOUART,
Edmond RUSTIN.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1969 : les n°s 1 et 2 : épuisés
le n° 3 : 50 frs; le n° 4 : 50 frs

Pour 1970 à 1973, 1975 à 1977 :

120 frs l'année (3 numéros)

Pour 1974, 1979 et 1980 : 150 frs

Pour 1978 : 200 frs

Pour 1981 (3 numéros) :

Abonnement Ordinaire : 150 frs

Abonnement de Soutien : 250 frs

Abonnement d'Honneur : 400 frs

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.

La reproduction des textes et illustrations est interdite sans autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (première liste)

Mademoiselle Christine AUTHOM, Virginal.

Monsieur et Madame Gustave BARBIER, Ittre.

Monsieur et Madame Robert BAVAY, Haut-Ittre.

Monsieur Jean BERNARD, Braine-le-Comte.

Monsieur Vincent BLOMMAERT, Bruxelles.

Mademoiselle Lucienne BOMAL, Bruxelles.

Monsieur Gaston BUELINCKX, Tubize.

Le Notaire et Madame Baudouin CASSART, Houdeng-Aimeries.

Monsieur et Madame Philippe de BOUNAM de RYCKHOLT, Bruxelles.

Mademoiselle Isabelle de GERADON, Ittre.

Le Docteur et Madame André DE LAEY, Anvers.

Monsieur Modeste DEMARET, Haut-Ittre.

Monsieur et Madame Victor DERNY, Virginal.

Monsieur Jean DETOURNAY, Nivelles.

Le Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE, Corroy-le-Château.

Madame Odile DUJARDIN, Ittre.

Monsieur Guy DUMASY, Bruxelles.

Monsieur et Madame Jacques GIVRON, Virginal.

Monsieur et Madame Louis GOOSSENS, Tubize.

Monsieur Abel GREER, Bruxelles.
Monsieur et Madame Francis HANAPPE, Ittre.
Madame Ernest HOSTEN, Anvers.
Le Professeur et Madame Paul-Jacques KESTENS, Heverlee.
Monsieur Hector LACROIX, Virginal.
Monsieur Roger LATINIS, Clabecq.
Madame Alice MIETTE, Virginal.
Monsieur Jean PERAUX, Braine-l'Alleud.
Madame Léon SERVAYE, Bruxelles.
Monsieur Paul THIRY, Colfontaine.
Monsieur et Madame Jules WYAM, Braine-l'Alleud.

MEMBRES DE SOUTIEN (première liste)

Monsieur et Madame Marc ALEN, Braine-le-Château.
Le Docteur et Madame Camille ARNOULD, Braine-le-Comte.
Madame Georgette BAR, Bruxelles.
Monsieur Robert BERNIER, Villers-la-Ville.
Madame André BINON, Bruxelles.
Madame Paul BOUDRY, Berchem.
Monsieur et Madame Alphonse BOUSSE, Ittre.
Monsieur et Madame Lucien BRANCART, Fauquez-Virginal.
Mademoiselle Rina CAPORALI, Bruxelles.
Monsieur Louis CARLIER, Ittre.
Madame Lucienne COLLET, Rebecq-Rognon.
Monsieur Marcel CORTENBOSCH, Hal.
Monsieur et Madame Christian DE BRABANTER, Tubize.
Le Docteur et Madame Pierre DECAMPS, Braine-le-Comte.
Monsieur Marcel DE COOMAN, Ronquières.
Monsieur et Madame Claude DELALIEUX, Ittre.
Monsieur et Madame Raoul DELMOTTE, Virginal.
Monsieur Lucien DEPRET, Tournai.
Monsieur Walther DERNY, Virginal.
Mademoiselle Angèle DETOURNAY, Kain.
Monsieur et Madame Claude DETRY, Ittre.
Monsieur Roger DEVLEMINKX, Tubize.
Monsieur Valère DEVOS, Bruxelles.
Monsieur Maurice DOUILLET, Ittre.
Le Comte et la Comtesse Axel du MONCEAU de BERGENDAL, Ittre.
Monsieur André FAGNARD, Rebecq-Rognon.
Monsieur Raymond FRANCK, Bruxelles.
Madame Roger FRAUD, Ittre.
Madame Jane GILLIS, Bruxelles.
Monsieur et Madame Georges GILMANT, Braine-le-Comte.
Madame Fernande GUILMOT, Tubize.
Monsieur et Madame Joseph HAMELLE, Ittre.
Monsieur Oscar HAUTENAUVÉ, Braine-le-Château.
Monsieur Marius HERMAN, Ittre.
Monsieur et Madame Emile HEUBRECQ, Court-Saint-Etienne.
Monsieur Raymond HORBACH, Nivelles.
Madame Joseph HUPE, Saint-Amand.
Monsieur et Madame Robert JOIRIS, Ittre.
Le Vicomte et la Vicomtesse Réginald JOLLY, Ittre.
Madame Paul LAMBEAU, Ittre.
Monsieur Claude LECLERCQ, Braine-l'Alleud.
Madame Marie LONNOY, Lillois-Witterzee.
Monsieur William MAELSTAF, Coxyde.
Monsieur et Madame Roger MEULEPAS, Bruxelles.
Monsieur et Madame Robert PIERART, Ittre.
Monsieur André PIERLOT, Virton.

(suite en dernière page)

Les méfaits de Jean des Pretz, mayeur de Samme

QUI EST JEAN DES PRETZ ?

JEAN DES PRETZ est un de ces personnages haut en verbe et en couleurs du début du 17e siècle. Contemporain de Philippe del Motte dont nous avons déjà parlé auparavant (1), il entretiendra d'ailleurs avec celui-ci des rapports très peu paisibles.

En 1607, Jean des Pretz est mayeur de Samme et échevin d'Ittre. Ces deux mandats lui ont été conférés par le seigneur de Fauquez. Cette même année, il est accusé d'avoir rédigé une fausse procuration. Avant d'examiner les charges qui pèsent sur lui, le Conseil de Brabant le suspend de tous ses états et fonctions. Pas pour longtemps sans doute car, dès 1609, on le re-

(1) Voyez « Les tristes exploits de Philippe de Fauquez « *dict del Motte* » vers 1610 » dans *Entre Senne et Soignes XXIX* - 1978.

Tandis que Jean des Pretz agresse la femme de Philippe del Motte devant sa propre maison, le mari courroucé se précipite l'épée à la main sur ce mayeur violent.



trouve mayeur de Samme. En 1614, il est toujours échevin d'Ittre. Il meurt avant 1632, sa veuve étant en procès à cette date avec Florent de Rifflart, seigneur d'Ittre, pour un cheval qui aurait été consigné entre les mains de Jean des Pretz, de son vivant.

JEAN DES PRETZ ET PHILIPPE DEL MOTTE

Nous avons raconté comment Jean des Pretz avait, sur ordre des seigneurs de Fauquez et d'Enghien, seigneurs avoués de Samme (le seigneur primitif est le prévôt du Chapitre de Nivelles), confisqué un troupeau de moutons devenu galeux appartenant à Philippe del Motte. Deux jours après cette action, Philippe vient guetter notre personnage et se jette sur lui, le blessant à la tête et au bras.

Ce n'est pas la seule fois que Jean des Pretz est mis à mal par Philippe del Motte. Le jour de la Saint-Bartholomé 1605, notre personnage est agressé de nuit et blessé si violemment « *qu'il en est affoléz des deux mains* ». Le blessé est laissé pour mort sur le chemin. Laurent Mandou, le sergent de Samme, subit quelques jours après un sort identique.

« UNG PETIT COUP »

Philippe del Motte n'en reste pas là. En juillet 1607, il donne « *ung petit coup* » d'épée à Jean des Pretz. Et il s'en explique. Jean des Pretz apercevant la femme de Philippe la menace et entreprend même de la battre. Voyant cela, le mari courroucé bondit sur son épée et donne le coup litigieux. Il proclame à qui veut l'entendre qu'il « *fust à bon droict occasionné de la secourir* ». D'ailleurs, ajoute Philippe, des Pretz n'en a jamais été retenu chez lui et il a toujours vaqué normalement à ses affaires. Néanmoins, notre homme est prudent. « *Afin d'éviter procès et poursuytes que les Seigneurs ou les officiers du lieu luy vouldroyent ou prétendroyent faire* », Philippe del Motte propose de payer l'amende correspondant à son acte. Il consigne donc en la cour féodale d'Ittre la somme de 2 mailles de 8 vieux gros chacune, soit 32 pattars. Si l'amende se révèle insuffisante, il s'offre à payer le complément. Le sergent d'Ittre vient effectivement toucher cette somme réservant toutefois toute procédure ultérieure, « *puis que le faict estoit commis en la terre d'Ittre* ».

UNE FEMME JETEE DANS « LA RIVIER DE SAME »

Revenons au mayeur de Samme. C'est par passion, explique le rédacteur, et non par ordre de justice que Jean des Pretz fait jeter une femme dans « *la rivier de Same* » (la Sennette). Voulant se rendre compte « *si elle nageroit ou point* », et par cet indice déterminer s'il s'agit ou non d'une sorcière, Jean des Pretz n'arrête pas là son forfait. Il arrête la femme, l'emprisonne et la met « *à la question extraordinaire* ».

La pauvre femme meurt dans la torture. Les événements sont qualifiés de « *choses capitales, cryants vengeance en ciel et en terre* ». Et le narrateur conclut, présentant le prisonnier comme « *méritant la mort plus scandalleuse qu'on sçauroit excogiter* ».



Par passion et sous prétexte de sorcellerie, Jean des Pretz fait jeter une femme dans la « rivier de Same ».

« DIVERSES FAULSES LETTRES, INSTRUMENTS ET ATTESTATIONS... »

Jean des Pretz ne craint ni les faux témoignages, ni les faux en écritures. Il fabrique notamment un faux acte de vente par lequel divers biens auraient été vendus en 1583 par un certain Guillaume Liégoz devant les hommes de fief (échevins) de Samme. Or, le vendeur n'a jamais comparu et d'ailleurs plusieurs de ces hommes de fief « *estoyent au mesme temps absent, en service militaire* ». Louis Polyet notamment. C'est donc tout à fait faussement que l'accusé « *at faict coucher qu'ilz estoyent présents et appendu leur seaulx* ».

Ce n'est pas le seul faux de notre personnage. Le 12 octobre 1612, il rédige une attestation au détriment de Michel de Moncheau interrogé par le seigneur de Fauquez au château. Selon lui, l'accusé avait fait serment de « *ne plus prendre aulcunes bestes sur les boys de Havette* ». Le rôle du greffier d'Ittre révèle au contraire que le prévenu a simplement juré de se rendre au château en temps utile pour y être interrogé quant au fond.

L'ARGENT D'UNE CLOCHE

Notre brigand est aussi impie. Dans le relevé de ses charges, on trouve qu'il a « *desrobbé certaine notable somme de villaige* » qui devait être affectée à la réfection d'une cloche à Ittre. L'argent que les habitants de Samme lui avaient remis à cette effet s'élevait à 100 dalers environ. Cet argent, Jean des Pretz le conserve 10 ou 11 années « *comme si estoit le sien, sans en vouloir rendre compte depuis ledict temps* ».

On apprend encore qu'il ne craint pas dans son office d'échevin de divulguer les secrets de la cour féodale d'Ittre. Il raconte également toutes sortes de mensonges au seigneur de Fauquez. Le tout contre son serment « *et son debvoir, méritant chastoy* (châtiment) *capital* ».

DES POURSUITES SANS FIN

Pour ces « *susdictes abominables crimes* », notre brigand est activement recherché. Outrecuidant il ose se montrer devant « *les seigneurs et officiers d'Ittre* » mais s'enfuit aussitôt.

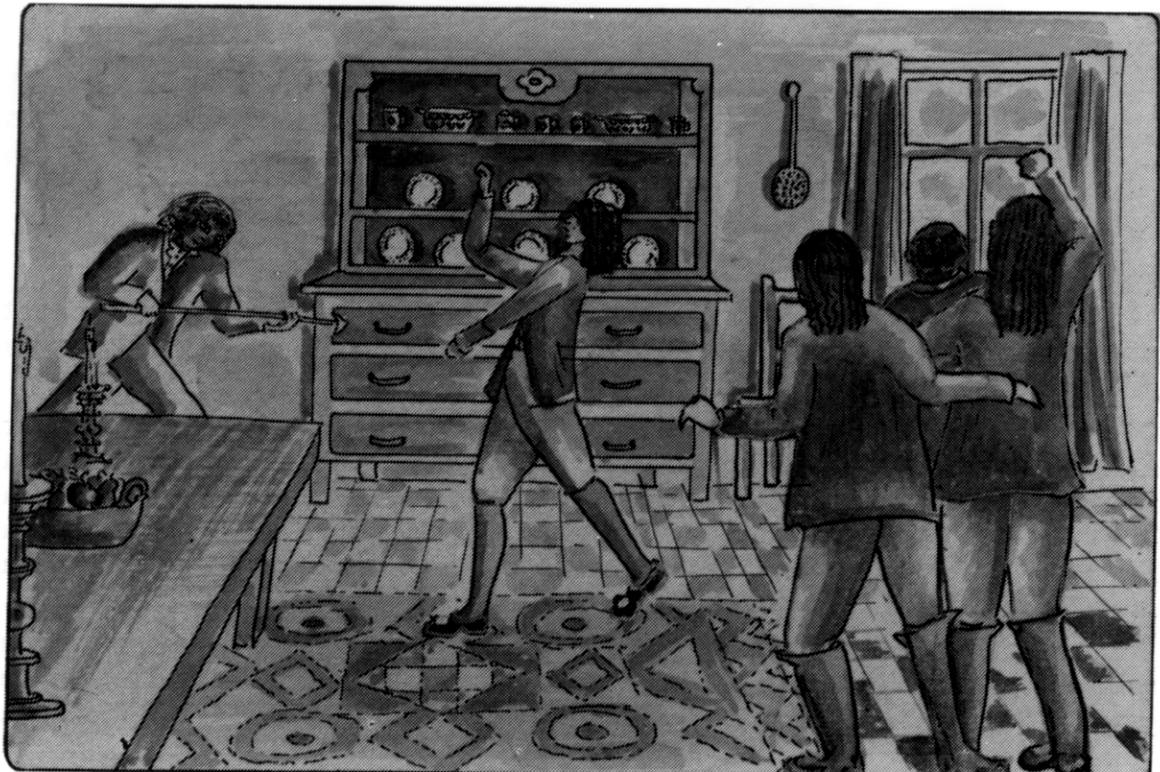
La poursuite est longue et dure près d'un an. Entretemps, on le voit tirer armes et couteau sur le seigneur et les autorités du lieu. S'étant rendu en la maison de Pierre Colyns, Jean des Pretz est finalement arrêté. Mais voilà qu'il s'élance sur le seigneur et les échevins avec « *une demy-picque* ». On la lui ôte. Il brandit maintenant son couteau vers les officiers de justice. On le maîtrise. Il jure de ne pas s'évader mais disparaît pourtant une nouvelle fois.

Depuis lors, notre homme est toujours « *en cachet* ». A peine entré en seigneurie d'Ittre, il s'enfuit aussitôt à la vue du sergent et des autorités de justice. Mais finalement, le lieu secret où il se cache finit par être découvert. Notre personnage est repris, définitivement, semble-t-il.

Et ainsi se termine l'énumération des charges et des faits relevés le 8 juillet 1614 contre Jean des Pretz par Remy le Merchier, homme de fief de la cour féodale d'Ittre.

Dans l'atmosphère feutrée de son bureau de notable, Jean des Pretz rédige « diverses fausses lettres, instruments et attestations ».





Dans la maison de Pierre Colyns, Jean des Pretz brandit « une demy-picque » sur le seigneur et les officiers de justice.

UN CHATIMENT POUR... JEAN DES AULNOIS

Le jugement du Conseil de Brabant fut-il aussi sévère et capital que le justifiaient ces nombreux forfaits et que l'estimait Remy le Merchier ? L'histoire ne nous le dit pas. Nous trouvons par contre dans la même liasse d'archives une sentence prononcée contre Jean des Aulnois, autre personnage rude de cette époque. Jean des Aulnois est bien connu de Jean des Pretz et de Philippe del Motte, ses dangereux contemporains. Tout ce beau monde se côtoie et l'énumération des forfaits de l'un ne se conçoit pas sans la présence de l'un ou l'autre. Ainsi, c'est venant de la maison de Jean des Aulnois que Jean des Pretz est furieusement attaqué par Philippe del Motte au lendemain de la Saint-Jean 1607. C'est encore dans la maison de Jean des Aulnois que Philippe del Motte tire sa dague contre le mayeur d'Ittre, Denis Massart, et ne l'aurait tué si on ne l'avait désarmé.

Les faits (moins graves) attribués à Jean des Aulnois ne sont pas connus. Mais la sentence par contre est explicite. Il est condamné à payer 20 florins « pour amende honorable au profit de l'église de ce lieu ». Vingt florins encore devront être versés à la table des pauvres et 100 florins enfin aux seigneur et mayeur d'Ittre.

Jean des Aulnois devra en outre effectuer un pèlerinage à Montaigu (« faire le voyage de Montagu ») et en rapporter l'attestation dans les huit jours du prononcé de la sentence. Comme Jean des Aulnois est sensiblement ruiné par les amendes et en fonction des moyens de communication de l'époque, on peut supposer que notre homme n'aura pas traîné en chemin.

(Dessins à la plume de Catherine Cayphas)

Jean-Paul CAYPHAS

(1) Voilà une sentence requérant une démarche plus personnelle que celle qui fut imposée à Philippe del Motte « *astrain de payer l'amende de 30 mailles et six florins en œuvre pieuse* » aux Pères Récollets de Nivelles pour des coups et blessures donnés dans une mêlée où Gérard Lambert « *braconnier du grand bailli* » avait trouvé la mort.

HAUT-ITTRE AU MOYEN AGE

TAILLES, DIMES ET REDEVANCES

LA GRANGE A LA DIME

QUAND nous écrivions dans le préambule de l'article consacré à l'histoire des fermes anciennes de Haut-Ittre que les comtes de Hainaut s'étaient emparés de la dignité d'abbé ou supérieur du Chapitre de Sainte Waudru, que c'était à eux que toutes les possessions du Chapitre restèrent soumises, tout lecteur averti aura remarqué que nous étions alors en *période féodale* où les puissants avaient réussi à tirer profit de la situation si troublée de l'époque. Ils avaient arrondi leurs domaines en confisquant un grand nombre de terres ecclésiastiques.

Cette période à laquelle se rapporte ce qui va suivre dura plusieurs siècles mais fut surtout puissante du IX^e au XIII^e siècle. Elle connut des personnages intègres tel Baudouin IX surnommé le législateur du Hainaut, celui qui, en 1195, céda la *Dîme* au Chapitre de Sainte Waudru.

Dans nos villages, la féodalité laissa son empreinte longtemps encore après le Moyen Age sur les personnes et sur les choses. Ainsi, des familles entières de manants, petits cultivateurs et ouvriers agricoles, restèrent de père en fils rivés à la glèbe. Les châteaux forts et les tours, toujours debout, semblent défier les siècles et nous rappeler cette période de l'histoire.

En vertu des lois et coutumes qui régirent l'ordre politique à cette époque, les manants, nos ancêtres, étaient taillables et corvéables à merci. Ces termes signifient qu'ils avaient envers leur seigneur de nombreuses obligations à fournir soit en espèces, en nature ou même en banalités. C'est ainsi que les habitants de Haut-Ittre devaient faire moudre leur grain au moulin banal de Braine-le-Château, qui toujours, comme dit le poète, « *tourne et chante à fleur d'eau* ».

La dîme était une des nombreuses tailles à laquelle nos aïeux étaient astreints. Comme son nom l'indique, c'était en principe l'impôt sur la dixième partie. Car il y avait encore la menue dîme ou la douzième partie : l'une et l'autre imposées selon la décision du décimateur.

La dîme se prélevait sur le champ même après le passage des agents du décimateur, lequel était en l'occurrence le Chapitre de Mons.

La dîme des récoltes était stockée dans une grange, *la grange à la dîme*, cette grange que nous avons encore le privilège de posséder et que nous décrirons *in fine*.

Le décimateur avait ses obligations, à savoir : son intervention financière dans l'entretien et la reconstruction de l'église et de la tour (on peut lire

par exemple dans les *Annales de l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, qu'en l'an 1550, ledit Chapitre fit réparer le chœur de l'église); son intervention encore dans l'achat de la cloche dite décimale; de même qu'il devait offrir aux ministres du culte catholique une honnête subsistance. Cette contribution, comme nous allons le voir, était assez copieuse.

— 1^o. Le Chapitre de Mons abandonnait au curé en vertu du droit de patronage (1) les deux neuvièmes de la grosse dîme, un tiers de la menue dîme et la totalité sur ce qu'on appelait le tour de la procession Saint Laurent (2) d'une étendue de quatre bonniers soit de deux hectares vingt à cinq hectares et demi selon la superficie très variable du bonnier.

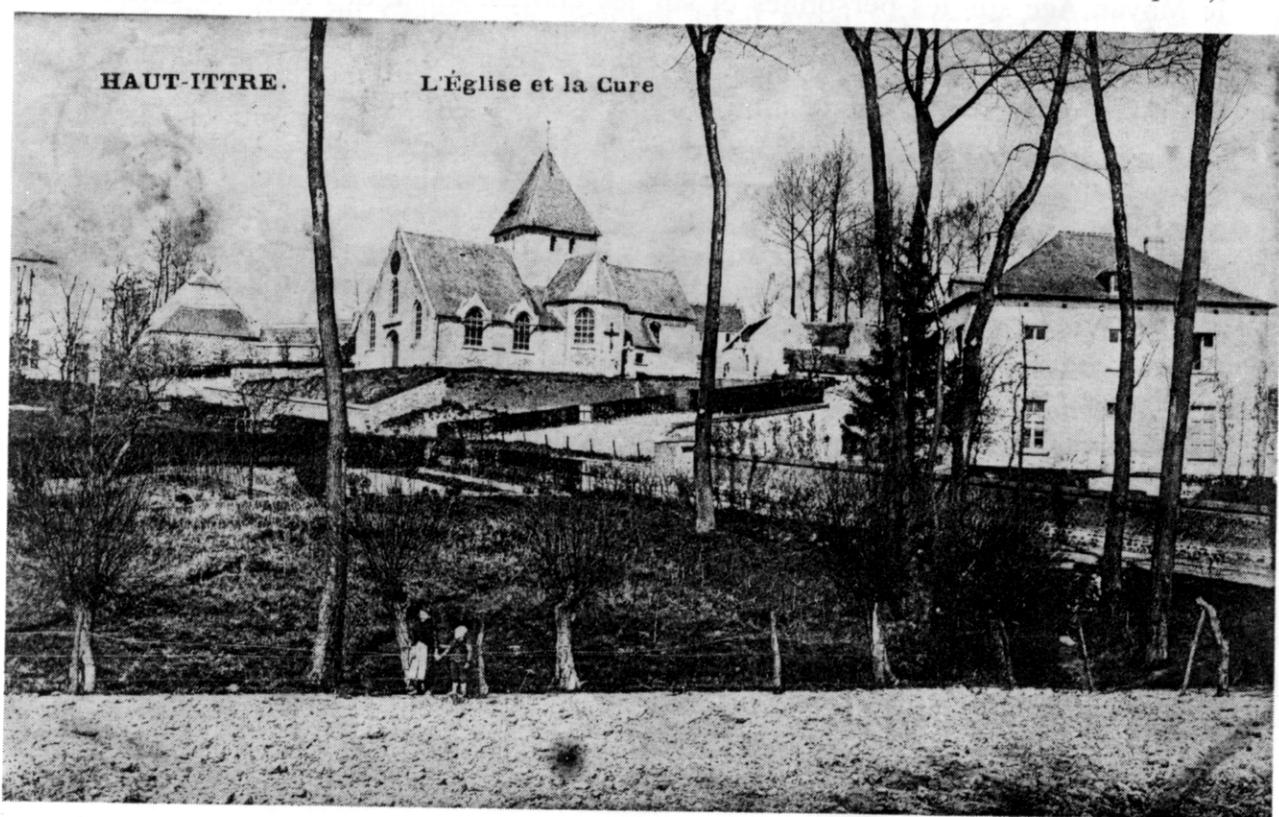
— 2^o. Le curé de Haut-Ittre avait encore le tiers de la dîme sur 64 bonniers à Ophain, le second tiers allant au prieuré de Bois-Seigneur-Isaac et le troisième au Chapitre de Cambrai (Tarlier et Wauters. Ophain p. 57).

— 3^o. Aux archives de Mons, il est question d'un jugement rendu contre le Chapitre en faveur du curé de Haut-Ittre relativement à la dîme que

(1) Le patron était censé être l'héritier de l'ancien fondateur de l'église; comme tel, il jouissait de certains priviléges honorifiques (*Annalectes Louvain*, 1905). Le curé de Haut-Ittre était à la collation du Chapitre qui devait pourvoir à sa subsistance.

(2) Le tour Saint Laurent englobe l'église et le cimetière qu'il contourne par le chemin de la grange à la dîme et celui du cimetière.

Le village de Haut-Ittre au début du siècle. On voit notamment sur le document, la cure, l'église et, dans le fond, la grange de la ferme de la Blanche Maison (ferme « dèl Blanque »).



devaient payer les religieux de Bois-Seigneur-Isaac « *sur 7 à 8 journals* » (3) pris en 8 à 9 bonniers sur la paroisse de Haut-Ittre. Les religieux devaient payer un neuvième de la grosse dîme et un tiers de la menue dîme (cette pièce est datée du 29 janvier 1525).

— 4°. Le prieuré de Bois-Seigneur-Isaac se trouvant sur la paroisse de Haut-Ittre payait une rente de 16 sols (fr. 1,46) à la cure de Haut-Ittre sur l'enclos de la maison Delvignoble sous Bois-Seigneur-Isaac (Archives générales du Royaume).

— 5°. Le même prieuré payait aussi au mambour (4) de l'église de Haut-Ittre, deux tiers de rasière (5) de seigle sur quelques terres de la cense Delhaye (Etat du 6 nivose an IV - 27 décembre 1794).

Avant de passer aux redevances des censiers et cultivateurs (manants) envers les seigneurs du Mortier, vassaux du seigneur de Braine-le-Château, leur suzerain, rappelons que le fief était une ou plusieurs terres données à titre de récompense ou pour se créer des compagnons fidèles à des seigneurs vassaux, par le suzerain. La localité de Haut-Ittre était liée à celle de Braine-le-Château dès le Moyen Age et intégrée avec elle dès le XI^e siècle. *Les seigneurs de Braine-le-Château ont toujours Haut-Ittre comme partie nécessaire de leur juridiction.* Ils portaient le titre d'avoués c'est-à-dire défenseurs des manants qui se trouvaient sous leur juridiction. (Abbé Corneille Stroobant).

Outre le Chapitre de Mons, *Braine-le-Château et Haut-Ittre n'ont véritablement connu qu'un même seigneur.* En voici la lignée :

Dans le principe, il était de la race des belliqueux barons de Trazegnies (Tarlier et Wauters).

Vers 1300, Gilles IV de Trazegnies engagea l'avouerie de Braine-le-Château et Haut-Ittre au chevalier Jean de Housdaing.

Thierry de Walcourt épousa Philippine de Trazegnies et ces deux époux opérèrent, vers 1320 le retrait de la seigneurie qui avait été engagée au chevalier de Housdaing. C'est ainsi que la seigneurie passa à la Maison de Walcourt.

Par le mariage de Marie de Walcourt avec Guillaume d'Abcoude, la seigneurie passa à la Maison d'Abcoude.

En 1434, Jacques d'Abcoude vendit l'avouerie et la seigneurie à Jean de Hornes, Seigneur de Beaucignies par-devant le bailli et les hommes de fiefs du Chapitre de Mons. Cet acte de cession est daté de l'Hôtel de Bourgogne à Gand le 21 juin 1434 (Abbé Stroobant - archives du Comte de Hornes).

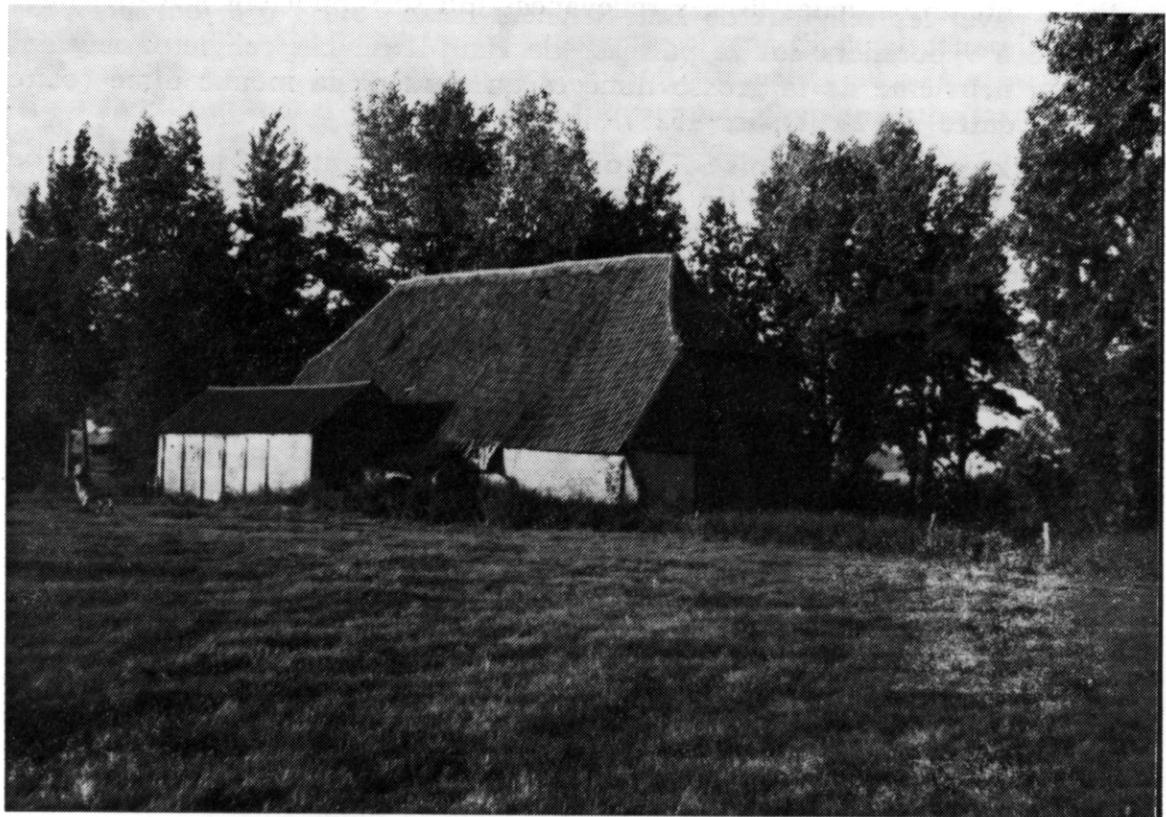
(3) Journal : superficie de champ que pouvait approximativement bêcher un homme en une journée.

(4) *Le mambour* était un personnage qui administrait les biens de l'église pendant la vacance du Siège épiscopal.

Les bancs des mambours : dans certaines églises, à Vieux-Genappe notamment (1779), se trouvent encore de part et d'autre de l'entrée les bancs des mambours, espèces de stalles fermées qui leur étaient réservés.

Le Mambour est un lieu-dit au sud-est de la commune de Haut-Ittre.

(5) *Rasière* : ancienne mesure de capacité valant 70 litres 14.



Grange longitudinale à trois nefs avec un toit à deux pans coupés, la grange à la dîme est joliment enserrée dans un cadre de verdure.

Le cartulaire des fiefs du Hainaut de 1502-1503 indique qu'Arnould de Hornes, seigneur de Gaesbeek tient en fief direct du Comte de Hainaut, avec toute la justice, la forteresse de Braine-le-Château et Haut-Ittre avec de nombreuses dépendances.

Plusieurs fiefs de cette seigneurie constituaient également le territoire de Haut-Ittre parmi lesquels la seigneurie du Mortier avec la Maison de Cocriamont comme arrière-fief.

L'abbé Corneille Stroobant a dressé la liste des seigneurs de Haut-Ittre titulaires de la seigneurie de Braine-le-Château. Le dernier d'entre eux est Charles Anselme, prince de Tour et Taxis; il fit relief de la terre de Braine-le-Château et Haut-Ittre le 8 février 1774 devant la cour féodale du Chapitre de Sainte Waudru à Mons. Sa famille la possédant depuis 1670, année où Lamoral Claude François en fit retrait lorsque les descendants d'Arnould de Hornes la mirent en vente (renseignements fournis par les Archives Générales du Royaume).

Voyons d'après le cartulaire qui existe ou existait à la cure de Haut-Ittre quelques ventes seigneuriales dues à la seigneurie foncière du Mortier remontant à 1788 et plus haut.

Nous donnerons celles de ces redevances qui se rapportent à d'anciennes fermes ou à des lieux-dits.

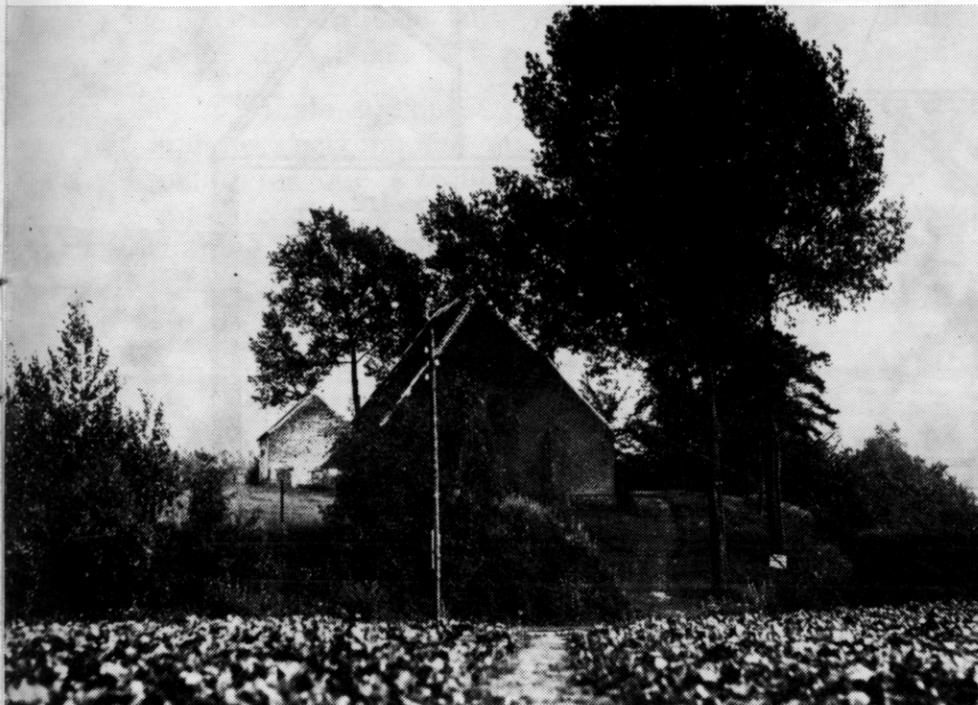
- *Nicolas Duchesne au lieu d'Hubert et Marguerite Hanon ses feus père et mère, sur le grand pâturage de la cense de la Blanche maison à Haut-Ittre, doit l'an 4 chapons et 18 tournois.*
- *Le sieur Daelman au lieu d'Antoine Wilputte, sur 3 bonniers ou environ de terre dits le closin grand'mère gisant à Haut-Ittre, doit l'an 2 chapons.*
- *Nicolas Duchesne au lieu d'Hubert et Marguerite Hanon doit l'an, sur un bonnier de terre gisant sur le champ de la longue haye, 4 tournois.*
- *Philippe Herman devant Henri Delcorte doit l'an, sur sa maison et tenure desoub l'église du dit Haut-Ittre venant de Pierre Wilputte, un chapon.*
- *André Lisart au lieu d'Arnould Duchesne doit, sur trois journals de terre à l'Espinette et au Brocteau, 18 tournois l'an.*

En agriculture, les progrès se réalisèrent lentement jusqu'au jour peu éloigné où la motoculture va tout rénover. Mais la rançon du progrès, c'est aussi hélas ! l'impôt.

Les dîmes abolies par la révolution française furent remplacées par les contributions foncières et autres auxquelles vinrent s'agglutiner des taxes de toutes sortes.

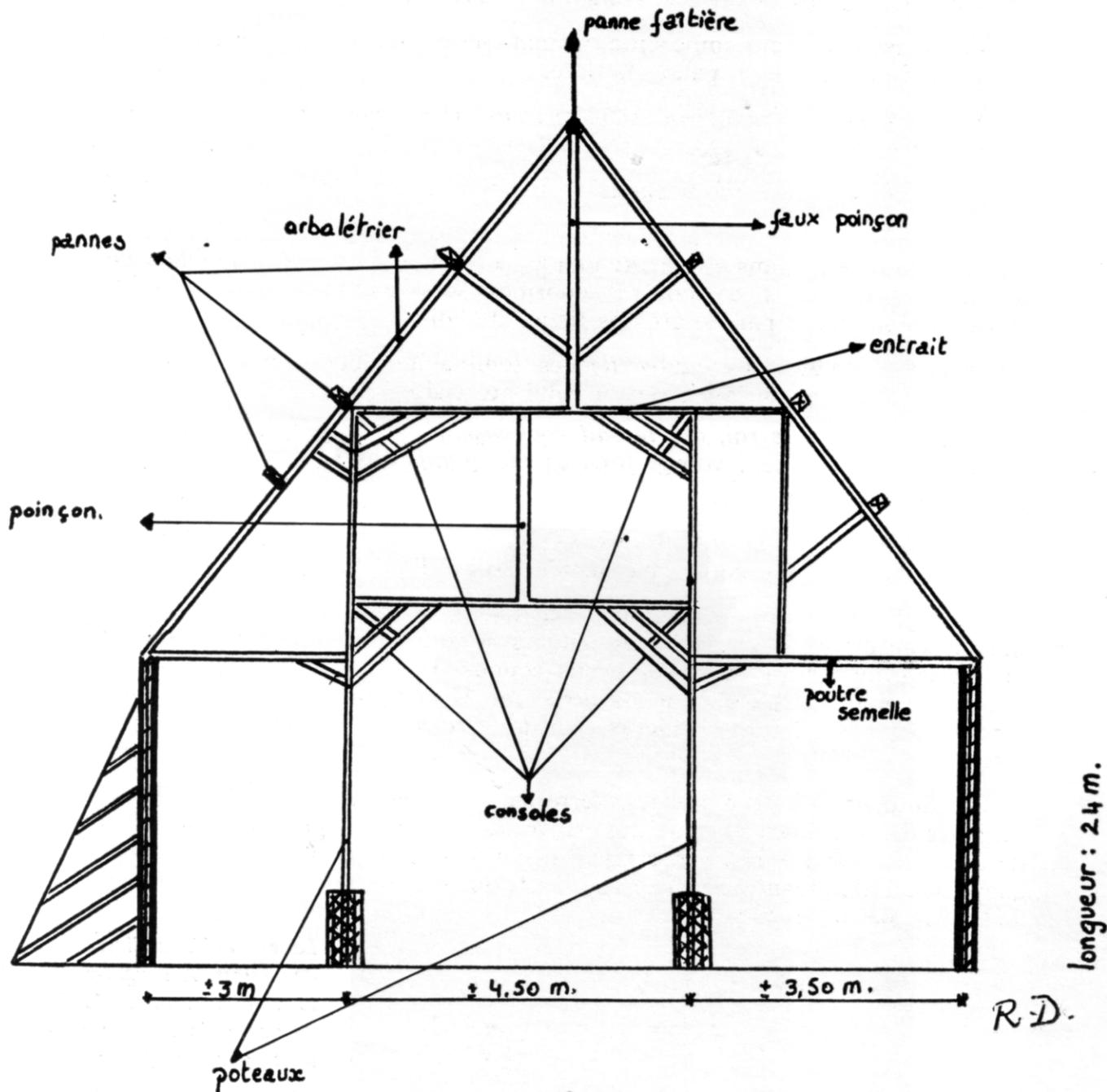
Gabriel Vicaire dédie au paysan un poème plein d'humour, dont une strophe met les taxes au nombre de ses malheurs :

« *Puis vient l'impôt. Hardi bonhomme !
Le roi, qui te sait économe,
Vient voir le fond de tes grands bas* »



La grange à la dîme vue de l'ouest. A l'avant-plan, le sentier venant de la chaussée de Hal en passant par la ferme du Mortier et le « Broctia ».

Croquis d'une ferme de la charpente qui en compte quatre



LA GRANGE A LA DIME

Plantée sur la colline au chemin d'Ophain et comme affaissée par le poids des siècles, elle n'est guère remarquée des passants.

Ses dimensions sont imposantes : vingt-quatre mètres sur douze; environ dix mètres de l'aire à la panne faîtière.

Des contreforts, on ne voit plus que les traces sauf près de l'entrée et de la sortie.

Les murs sont en briques plates; le mortier révèle une grande quantité de farine de seigle.

Le toit à deux pans est soutenu par une charpente remarquable toute en chêne : une forêt de poutres énormes soutenues par d'innombrables consoles assemblées par de grosses fiches de bois.

Le croquis d'une des quatre fermes semblables nous donnera une idée de cette charpente qui laisse rêveur celui qui visite la grange.

Accolée au nord de celle-ci, on voit une masure, porte et fenêtres bouchées servant de remise et qui fut autrefois la demeure d'un ouvrier agricole, père de famille nombreuse.

C'est là que je suis née avec le siècle, me disait un jour fièrement une dame du village, hier petite marchande, aujourd'hui bourgeoise.

A l'angle sud-ouest de la grange végétent sept pins parasols. Ces arbres qui ne s'accomodent guère à nos climats sont toujours aussi chétifs, aussi malingres que lorsque nous les avons connus il y a plus de cinquante ans. Au dire d'un vieux paroissien, ils nous ont été rapportés du Proche-Orient, comme d'autres plantes d'ailleurs, par les Croisés de la suite du Seigneur Isaac.

Les autochtones déambulent indifférents au pied de la grange qu'ils ont toujours connue. Mais les touristes parmi lesquels les promeneurs, impatients de découvrir notre église vénérable située à deux pas de là, ne la remarquent guère. C'est dommage car la grange à la dîme, c'est l'histoire, et l'histoire, hélas ! on ne la connaît plus...

Joseph DOUMONT

NIVELLES

Souvenirs anciens

J'AI toujours beaucoup aimé Nivelles. Les raisons en sont nombreuses.

Nivelles est une grande coquette. Fleurie et très joliment parée. Se promener dans le parc de la Dodaine, se reposer dans le cloître roman de la collégiale, on vit un autre âge. Ni plus, ni moins heureux.

En 1900, mon regretté père avait 20 ans. Diplômé de l'Ecole Moyenne de Saint-Ghislain en 1895, en son temps il avait « tiré au sort ». Un mauvais numéro l'obligeait à servir la patrie.

Grand, fort, lourd et bête, sauf votre respect, était la devise du 1er Régiment des Grenadiers à Bruxelles, dans lequel il fut enrôlé. Vous connaissez les paroles mises en musique sur la Marche des Grenadiers. Pas celles du film. Celles du 1er Régiment des Grenadiers, caserné en la capitale, chanson dans laquelle il est question d'un colback, d'un havresac et d'une cartouchière.

Les souvenirs de jeunesse, on s'en souvient et on y tient.

Donc en 1900, mon père habitant Saint-Ghislain, conscrit aux Grenadiers à Bruxelles, est transféré à l'Ecole Régimentaire des Grenadiers à Nivelles.

A son retour de captivité en février 1919, prisonnier de guerre 14 18, en Allemagne, il remet péniblement son commerce de détail en alimentation, en activité. A Forest lez Bruxelles. Il y est secondé par son épouse, et pour gagner un peu d'argent, la S.N.C.B. l'occupe. En 1920, il monte un commerce de gros en confiserie. Il achète une auto et vient se fixer à Braine-le-Comte. Quelques mots de l'auto. C'était une Ford modèle T, achetée aux Etablissements Prosper Plasman installés d'abord à Nivelles puis à Bruxelles. Le

Un marché matinal à Nivelles vers 1900 - 1910.

Sous la haute flèche de la collégiale, l'alignement des maisons adossées à la nef et au pignon Saint-Pierre.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)



directeur des Ets P. Plasman était Monsieur Ledent, qui avait été prisonnier de guerre en Allemagne avec mon père. Les relations des deux hommes favorisèrent l'achat de la Ford qui coûtait douze mille francs neuve. La concurrente était la Citroën qui valait cinq cents francs de plus, je dois le dire. Pour ce prix étaient joints : les outils et une jante montée comme rechange. La trompe obligatoire, l'essuie-glace à main facultatif étaient à charge de l'acheteur. La Ford était décapotable. Standard, noire. La capote à soufflets sur arceaux. Fermée par des panneaux garnis de mica. Ici même j'ai raconté notre première promenade en auto de Braine-le-Comte à Ittre.

De Nivelles, les tablettes de mon père gardaient sans doute de nombreux souvenirs. Son séjour à 20 ans à l'Ecole Régimentaire.

Nous fréquentions fort volontiers Nivelles. Le café des Arts sur la Grand-Place était tenu par de fort bonnes connaissances de mes parents. A deux pas, nous allions déguster une tarte al djote chez Zélie. Chaque fois, c'était ducasse. Mon père connaissait bien le tailleur militaire, installé rue des Canonniers. Dans la place de devant chez ce tailleur, était son magasin. Dans la deuxième place, astucieux, le marchand-tailleur avait ouvert un café-restaurant. De la Munich au tonneau, et on y savourait la distinguée tarte

Sur la place Gabrielle Petit, les carrioles attendent leurs occupants.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)





Une vue insolite du parc de la Dodaine à la belle époque.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

al djote, fabriquée dans la maison. Les émanations de la cuisson en étaient garantes. Et la spécialité nivelloise prit le pas sur la confection. Les deux places furent consacrées aux gourmets.

Plus près de nous, avec des amis, mes aînés et sportifs, nous sommes allés à l'inauguration du magnifique stade dans le complexe sportif du parc de la Dodaine. Les invités footballeurs étaient ceux du Standard de Liège et du White Star de Bruxelles. Nous sommes repassés par Ronquières, « A la Belle Hôtesse », qui eut en vis-à-vis la première écluse à Ronquières, sur le canal de Charleroi à Bruxelles. Au siècle dernier.

Dans l'affaire familiale, que je représentais avec la Ford, j'ai maintes fois conduit mon professeur de piano, en son village natal. C'était un artiste, Monsieur Louis Declercq, organiste en l'église paroissiale Saint-Géry à Braine-le-Comte. Louis Declercq était petit de taille. Avec une légère calvitie, une barbiche, les cheveux longs qu'il ne se faisait couper qu'une fois l'an. Du même village, Monsieur Declercq était l'ami de Victor Rousseau. Sculpteur renommé. Poète et dessinateur. De grands maîtres de chez nous. Victor Rousseau était grand, sec, ses longs cheveux tombant de son crâne dégarni, il avait l'allure d'un noble espagnol. Il y a quelques jours, je suis passé en face de sa maison et de son atelier à Bruxelles. Tout y est calme. Comme de son temps. Inchangé.

Georges GILMANT



Entouré de magnifiques douves se prolongeant par un étang, le château de Braine-le-Château fut occupé par la famille de Hornes et les Princes de Tour et Taxis, grands maîtres des Postes sous l'Empire. La façade Est que l'on voit sur le document date de 1681, année d'érection de la seigneurie de Braine-le-Château en principauté.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

MEMBRES DE SOUTIEN (suite de la page 3)

Monsieur Remi PONCIN, Braine-le-Château.
Monsieur Denis POULAINT, Virginal.
Monsieur et Madame Willy REBS, Ittre.
Le Baron Jean-Charles SNOY et d'OPPUERS, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.
Monsieur Jean STAUMONT, Virginal.
Monsieur et Madame Luc TAMIGNIAU, Ittre.
Monsieur le Curé Henri TEMPERMAN, Hoves.
Madame Gilta VALLOIS, Ittre.
Monsieur et Madame Armand VANLANDEN, Ittre.
Monsieur François VANSTALLE, Hal.
Monsieur Frans VERHOYE, Bruxelles.
Monsieur et Madame Grégoire WARGNY, Waterloo.